

Le Bourg, La Boulogne, Saint-Denis-la-Chevassse (85170)



Photo FVPPMA, 04/10/2012

Nom de l'association de pêche : Le Gardon de la Boulogne

Description

En partant de « La Roche-sur-Yon », prenez direction Nantes sur la D937 puis la D763. Prenez la sortie de « Saint-Denis-la-Chevassse » sur la D6. Une fois entré en ville, traversez un pont qui enjambe La Boulogne. Prenez ensuite la première à gauche (juste après le parking du Spar) et continuez jusqu'au bout de cette voie sans issue.

Idéal pour une partie de pêche en famille, ce site vous fera passer un agréable moment au bord de la Boulogne.

Installé près de l'eau, vous pourrez vous amuser à taquiner le gardon en jetant quelques boules d'amorce sur votre flotteur. Vous pourrez alors les attirer en nombre !

Si vous préférez la pêche du carnassier, vous pourrez pêcher de façon itinérante au leurre ou à la cuiller par exemple. Vous découvrirez plusieurs postes pêche en remontant sur plusieurs centaines de mètres en amont du pont. N'hésitez pas prospecter à plusieurs endroits pour ferrer l'un des nombreux brochets de la Boulogne.

La carpe est un poisson également bien présent dans cette rivière, alors tentez de vous mesurer à ce poisson très combatif.

Fiche technique

Public(s) : Tous publics

Accessibilité : Facile

Stationnement : Parking (50 places)

Distance véhicule / rive : 30 m

Milieu : Rivière

Rive : Droite

Berges : Encombrées, quelques accès possibles

Linéaire de pêche : 400 m (en amont et en aval du pont)

Largeur entre rives : 20 m

Profondeur moyenne : 0,8 m

Type de fond : Vaseux

Emplacements : Ombragés

Equipements : Tables, poubelles, parcours santé, aire de jeux

Types de pêche conseillés

- Pêche au coup
- Pêche du carnassier
- Pêche carpe de jour
- Fixe
- Itinérante

Atouts du site

- Diversité des habitats piscicoles
- Fond régulier

Spécificité du site

- En fin de période estivale, La Boulogne peut être recouverte par endroit d'une fine couche de lentilles

Contact

Fédération de pêche de Vendée

Tél: 02.51.37.19.05

Site : <http://www.federation-peche-vendee.fr>



Amis pêcheurs, n'oubliez pas que la **carte de pêche est nominative et obligatoire** pour toutes personnes en action de pêche. Vous pourrez vous la procurer auprès d'un **dépositaire** ou sur le **site Internet** de la fédération de pêche de Vendée :

<http://www.federation-peche-vendee.fr>

Remarque : Si vous avez un doute concernant la pêche, n'hésitez pas à consulter la réglementation du Site Internet de la fédération de pêche.

Sources : Fédération de pêche de Vendée, IGN ©

Mise à jour : 2017

Le Bourg, La Boulogne, Saint-Denis-la-Chevasse (85170)

Axes Routiers à suivre

Départ : La Roche-sur-Yon

D937 : Route de Nantes

D6 : direction Saint-Denis-la-Chevasse

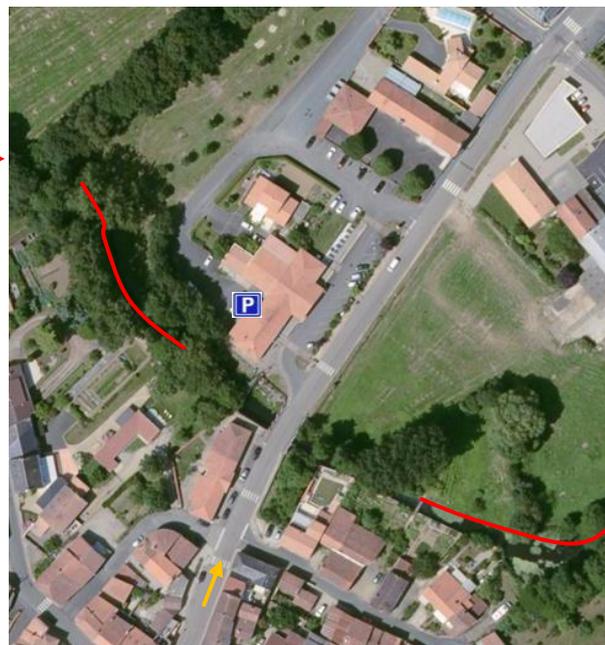
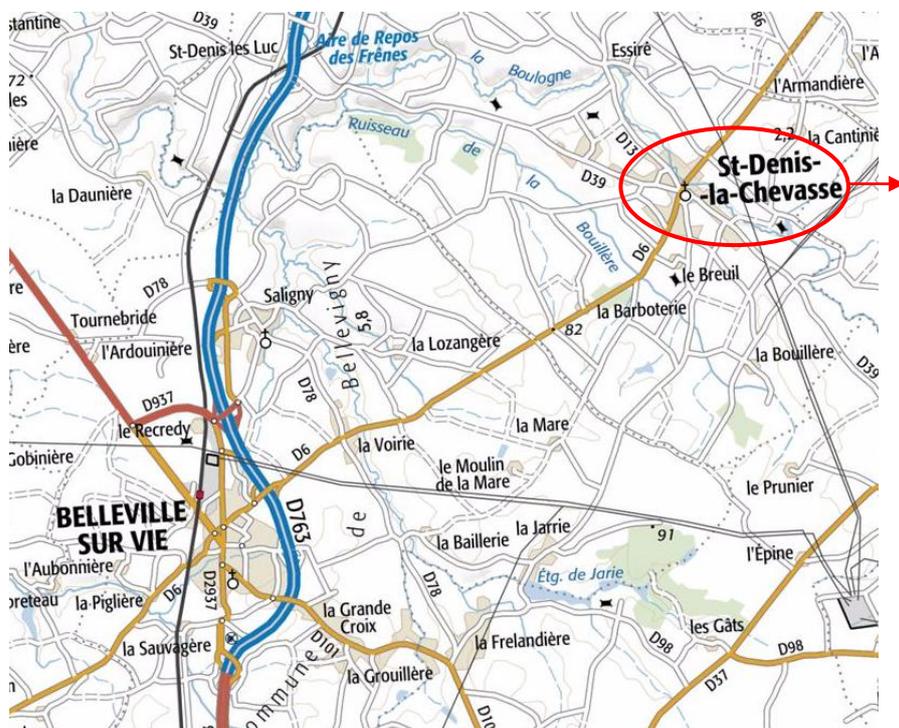
Arrivée : Saint-Denis-la-Chevasse

A proximité

Belleville-sur-Vie : 8 km

Les Lucs-sur-Boulogne : 12 km

La Roche-sur-Yon : 21 km



Légendes

- Linéaire de pêche
- P Parking
- ↗ Vous arrivez par là



Photo FVPPMA 04/10/2012



Photo FVPPMA 04/10/2012